



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 13 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 13 septembre 2022, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 389-13-09-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante en modifiant le titre du sujet 19 pour :

19. Désignation – Commission sur les finances;

Et en ajoutant les sujets suivants :

A) Changement de service - technicien(ne) en géomatique;

B) Nomination - superviseur parcs et plateaux sportifs - Service des travaux publics;

C) Création et abolition de postes - Service de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 390-13-09-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 23 août 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 29 août 2022 tels que rédigés par la greffière et le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 391-13-09-22

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} août au 31 août 2022.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

R 392-13-09-22

CRÉATION ET ABOLITION DE POSTES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de sécurité incendie en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil modifie l'organigramme du Service de sécurité incendie par la création d'un poste de chef de division – opérations ainsi qu'un poste de coordonnateur(trice) logistique et administration de même que l'abolition d'un poste de chef formation/SST au sein de ce service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 393-13-09-22

EMBAUCHE - DIRECTEUR - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'affichage externe SRH-2022-77;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise l'embauche de monsieur Stéphane Carbonneau au poste de directeur du Service de l'ingénierie, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres directeurs* et selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 394-13-09-22

CONTRAT - PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE SUR LA RUE BURRILL

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Burrill;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier comprend 2 options, soit une réalisation des travaux à l'automne 2022 ou à l'hiver 2023;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Burrill, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Excavations Tourigny inc.**, pour un montant de 1 492 056,54 \$, taxes en sus, étant le prix soumis pour une réalisation de travaux à l'automne 2022, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt SH-697.

Que la présente résolution soit exécutoire à compter du jour de l'approbation du règlement SH-697 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

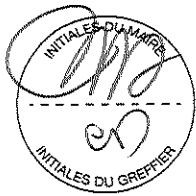
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 395-13-09-22

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX - QUATRE PROJETS AUX INSTALLATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les plans et devis et la surveillance des travaux pour la réalisation de 4 projets aux installations d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE ces projets visent notamment :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Volet 1 : installation d'un « dessableur » en amont du poste de pompage d'égout Drew du secteur Shawinigan-Sud;

Volet 2A : installation d'un convoyeur à vis et bennes à la station d'épuration du secteur Shawinigan-Sud;

Volet 2B : installation d'un convoyeur à vis et bennes à la station d'épuration du Vallon du secteur Shawinigan;

Volet 3 : remplacement des vannes de direction des eaux aux stations d'épuration des eaux des secteurs Shawinigan-Sud, Shawinigan et Grand-Mère;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux pour les 4 projets aux installations d'épuration des eaux usées à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation soit, **Les Services EXP inc.**, suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, jusqu'à un maximum de 492 000 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même les règlements d'emprunt SH-638 et SH-639.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 396-13-09-22

CONTRAT - RÉFECTION DU RÉSEAU DE GLYCOL ET TRAVAUX CONNEXES - ARÉNA DE GRAND-MÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection du réseau de glycol et travaux connexes à l'aréna de Grand-Mère;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réfection du réseau de glycol et travaux connexes à l'aréna de Grand-Mère, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Plomberie C.R.T. Therrien inc.**, pour un montant de 369 900 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt SH-689.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 397-13-09-22

DÉSIGNATION - COMITÉ AVISEUR - PROGRAMME ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du programme Accès Entreprise Québec a été créé en 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est composé de deux élus;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil désigne monsieur Christian Hould à siéger, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, au comité aviseur du programme Accès Entreprise Québec.

Que les dépenses afférentes à la participation aux réunions de ce comité soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 398-13-09-22

DÉSIGNATION - COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. a-19.1), la Ville de Shawinigan a constitué un comité consultatif agricole par son Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT QUE les membres de celui-ci doivent être désignés par résolution du conseil, comprenant notamment des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

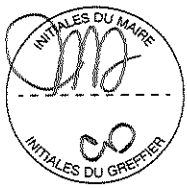
Que le Conseil désigne monsieur Christian Hould à siéger, à titre d'élu, au comité consultatif agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 399-13-09-22

DÉSIGNATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. a-19.1), la Ville de Shawinigan a constitué un comité consultatif d'urbanisme par son Règlement général SH-1;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE les membres de celui-ci doivent être désignés par résolution du conseil, comprenant notamment des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil désigne monsieur Christian Hould, à siéger, à titre d'élu, au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 400-13-09-22

DÉSIGNATION - COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. a-19.1), la Ville de Shawinigan a constitué un comité de démolition par son Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT QUE les membres de celui-ci doivent être désignés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil désigne monsieur Christian Hould à siéger, à titre d'élu, au comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 401-13-09-22

DÉSIGNATION - COMITÉ D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE DE SHAWINIGAN (FLI ET RTA)

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a été créé en 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est composé de sept membres, dont deux élus;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil désigne madame Josette Allard-Gignac à titre de représentante de la Ville de Shawinigan au comité d'investissement de la Ville de Shawinigan (FLI et RTA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 402-13-09-22

DÉSIGNATION - COMMISSION SUR LA CIRCULATION ET LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT la commission sur la circulation et la mobilité durable créée par résolution en 2018;

CONSIDÉRANT QUE trois élus du conseil municipal siègent au sein de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil désigne monsieur Christian Hould, à siéger, à titre d'élu, à la commission sur la circulation et la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 403-13-09-22

DÉSIGNATION - COMMISSION SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT la commission sur la sécurité incendie et la sécurité civile créée par résolution en 2018;

CONSIDÉRANT QUE deux élus du conseil municipal siègent au sein de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil désigne monsieur Christian Hould, à siéger à titre d'élu, au poste de président, à la commission sur la sécurité incendie et la sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 404-13-09-22

DÉSIGNATION - COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la commission sur le développement économique et l'attractivité du territoire créée par résolution en 2018;

CONSIDÉRANT QUE trois élus du conseil municipal siègent au sein de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil désigne monsieur Christian Hould, à siéger, à titre d'élu, à la commission sur le développement économique et l'attractivité du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 405-13-09-22

DÉSIGNATION - COMMISSION SUR LES FINANCES

CONSIDÉRANT la commission sur les finances créée par résolution en 2022;

CONSIDÉRANT QUE trois élus du conseil municipal siègent au sein de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil désigne madame Josette Allard-Gignac, à siéger, à titre d'élue, à la commission sur les finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 406-13-09-22

DÉSIGNATION - COMMISSION SUR LES TRAVAUX PUBLICS ET LES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT la commission sur les travaux publics et les infrastructures créée par résolution en 2018;

CONSIDÉRANT QUE deux élus du conseil municipal siègent au sein de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil désigne monsieur Christian Hould à siéger, à titre d' élu, à la commission sur les travaux publics et les infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 407-13-09-22

DÉSIGNATION - OFFICE DE TOURISME, FOIRES ET CONGRÈS DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Shawinigan doit désigner les membres du conseil d'administration de l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan doit désigner un élu de son conseil municipal afin d'agir à titre d'observateur au sein du conseil d'administration de l'organisme, conformément à la Politique de gouvernance de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a désigné celui-ci par la résolution R 49-31-01-22;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil désigne monsieur Christian Hould à siéger, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, à titre d'observateur au conseil d'administration de l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 408-13-09-22

DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE l'article 57.1 *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, c. S.8) décrète que le conseil d'administration d'un office municipal d'habitation est composé du nombre d'administrateurs prévus aux dispositions de leur lettre patente;

CONSIDÉRANT QUE trois élus du conseil municipal siègent au sein de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la démission d'un élu, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil désigne monsieur Christian Hould, à siéger, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 409-13-09-22

DÉSIGNATION - COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL SUR L'OFFRE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi no 1 modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance prévoit la création d'un comité consultatif régional pour chacun des 21 territoires qu'il a déterminés;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être constitué d'une personne désignée par chacune des municipalités régionales de comté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan est une ville hors MRC;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil désigne madame Josette Allard-Gignac à siéger, à titre de représentante de la Ville de Shawinigan au comité consultatif régional sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de la Mauricie.

Que cette désignation soit valide jusqu'au 31 décembre 2025.

Que les dépenses afférentes à la participation aux réunions de ce comité soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 410-13-09-22

VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à différents bénéficiaires aux fins des programmes ci-après la somme totale de 91 000 \$ répartie de la manière suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

- Programme pour les résidences endommagées
par la pyrrhotite 75 000 \$;
- Programme d'adaptation de domicile 16 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 411-13-09-22

VERSEMENT - SUBVENTION - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SHAWINIGAN - 20E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est associée à la Société d'histoire et de généalogie de Shawinigan pour la tenue d'un événement visant à souligner les 35 ans de la société et les 20 ans de la Ville de Shawinigan;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le conseil accorde une aide financière maximale de 15 000 \$ à la Société d'histoire et de généalogie de Shawinigan pour la tenue d'un événement visant à souligner les 35 ans de la société et les 20 ans de la Ville de Shawinigan selon les conditions et modalités suivantes :

- 1° un premier versement de 10 000 \$;
- 2° un deuxième versement sur réception d'une reddition de compte et des pièces justificatives jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 412-13-09-22

MODIFICATION – RÉOLUTION R 316-05-07-22

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution R 316-05-07-22;

CONIDÉRANT QUE, selon les documents présentés, le montant du contrat pour la saison 2021-2022 est erroné;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil modifie la résolution R 316-05-07-22 par le remplacement, au paragraphe 1° du premier alinéa du dispositif, du montant « 365 522,09 » par « 384 522,50 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 413-13-09-22

APPUI - SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu du 19 au 25 septembre 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est constitué d'un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la ville de Shawinigan;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil appuie la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillères et les conseillers suivants à représenter la Ville :

Jacinthe Campagna lors du Sommet électoral organisé par L'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu le 16 septembre 2022 à Montréal;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

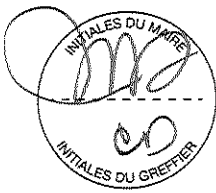
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHANGEMENT DE SERVICE - TECHNICIEN(NE) EN GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service des technologies de l'information et du Service de l'aménagement en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil modifie l'organigramme des services concernés par le changement de service d'un poste de technicien(ne) en géomatique du Service des technologies de l'information vers le Service de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 416-13-09-22

NOMINATION - SUPERVISEUR PARCS ET PLATEAUX SPORTIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un des postes de superviseur parcs et plateaux sportifs au Service des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a effectué les démarches afin de pourvoir le poste;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil nomme monsieur Patrick Laroche au poste de superviseur parcs et plateaux sportifs au Service des travaux publics, à compter du 14 septembre 2022, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués* et selon les mêmes conditions spécifiques qu'il détenait à son ancien poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 417-13-09-22

CRÉATION ET ABOLITION DE POSTES - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de l'aménagement du territoire en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

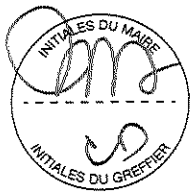
PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil modifie l'organigramme du Service de l'aménagement du territoire par la création d'un deuxième poste de secrétaire soutien aux opérations et l'abolition du poste d'inspecteur à l'accueil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 4 octobre à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 26 septembre 2022, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

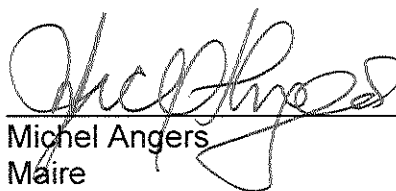
PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 42.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière